

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 24 (1873)
Heft: 8

Artikel: Extrait du rapport adressé au Grand-Conseil par l'inspecteur des forêts du canton des Grisons sur l'exercice de 1872
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784130>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Extrait du rapport adressé au Grand-Conseil par l'inspecteur des forêts du canton des Grisons sur l'exercice de 1872.

L'organisation de l'économie forestière du canton n'a pas subi de changements dans le dernier exercice; et le personnel est aussi resté le même.

Nous résumerons ce qui concerne les forestiers de communes et de triages en disant qu'en 1872 ils ont eu sous leur direction les forêts de 106 communes, de 5 corporations et de différents particuliers. Leur nombre s'élevait à 53, dont 7 n'ont été en activité que durant l'été.

Ils ont perçu des propriétaires	fr. 24,239.
de l'Etat comme supplément	" 6,600.
	<hr/>
	Total fr. 30,839.
En 1871 leur traitement a été de	" 28,514.
En 1870 " " " "	" 27,873.

On a donné l'année passée un *cours forestier* pour former de nouveaux employés: 13 élèves y ont été admis, et il a duré du 4 mars au 18 mai, par conséquent 2¹/₂ mois. Après l'examen final 12 élèves ont été admis à exercer la vocation de forestiers. Une patente n'est délivrée qu'après que le candidat a rempli d'une manière satisfaisante ses fonctions pendant 3 ans.

Il n'y a pas eu de changements dans la *classification des forêts* (§ 13 de l'Ordonnance forestière); le Petit-Conseil n'a pas été dans le cas de mettre à ban un district forestier.

Le Petit-Conseil a accordé 67 *permis de vente de bois*, dont 46 à des communes et à d'autres corporations et 19 à des particuliers. Les garanties d'aménagement et de police forestière qu'on a exigées à cette occasion, ont été les mêmes que précédemment; quand cela a été nécessaire on a posé des conditions qui ont pour but l'amélioration générale de l'économie forestière des communes venderesses.

Pour 4 permissions on a exigé des *dépôts* se montant en tout à fr. 4,700, et pour une cinquième un certain prorata du produit de la vente, comme garantie de l'exécution des cultures et des autres travaux d'amélioration.

On a refusé des permis de vente à différents propriétaires, soit parce qu'on a reconnu que l'exploitation des forêts en ques-

tion ne pouvait être permise, soit parce que l'administration communale des forêts était défectueuse, soit enfin parce que la vente eût constitué un grand empiétement sur le maintien du produit soutenu.

A la fin de 1872 le total des dépôts à la caisse forestière se montait avec les intérêts à	fs. 52,442. 90
Les fonds forestiers de quelques communes à	> 72,458. 08
	<hr/>
Total	fs. 124,900. 98

Dans les exploitations pour la vente, les communes prennent de plus en plus l'habitude de faire exploiter elles-mêmes les bois sous la direction et la surveillance de leurs forestiers, et de les faire transporter sur une place de dépôt dans le voisinage de la grande route. On peut alors abattre en même temps les bois de construction dont on a besoin dans la localité et utiliser les rebuts comme bois de chauffage. En suivant cette marche et en dévalant soigneusement les bois au moyen de cordes, la commune de Klosters est parvenue à obtenir un prix qu'on n'avait encore jamais atteint dans la contrée savoir 90³/₄ cent. pour le pied cube de bois d'épicéa.

On a fait sans autorisation 6 exploitations pour la vente, elles ont été punies par des amendes se montant à fr. 1926.

L'année dernière il a été *exporté hors du canton* du bois pour une valeur de fr. 952,082, y compris les charbons, les souches et les écorces. L'année précédente cette valeur était de 867277 fr. L'augmentation provient uniquement de la hausse du prix des bois, car la quantité exportée a été inférieure à celle de 1871.

En exécution des dispositions de l'ordonnance forestière relatives à *l'abornement*, on a placé l'année passée 2181 bornes.

L'*arpentage* des forêts communales de Roveredo et San Vitore a été continué, et on a commencé celui de la communauté des montagnes de Schams. Ces deux opérations doivent être achevées dans le courant de cette année.

Administration des forêts communales. Les changements dans les conditions forestières des communes et l'introduction de certaines améliorations, exigent que l'on fasse de temps en temps la révision des règlements forestiers en vigueur. L'année passée ces opérations ont eu lieu dans 12 communes; elles ont eu essentiellement pour but des économies dans la consommation des

bois, l'élévation des taxes perçues et la fixation de la quotité des gaubes en pieds cubes et non plus en troncs.

Dans le cercle forestier de Tiefenkasten seul on a remplacé l'année passée 1693 toises carrées de toits en bardaux par des toits en ardoises ou en tuiles, et on a établi 16840 pieds courants de murs en pierres pour remplacer des clôtures en bois.

On a aussi lieu d'être satisfait de ce qui s'est fait pour l'établissement des conduites d'eau. Les communes de Bovers et de Serneus se sont particulièrement distinguées en établissant des conduites en fer avec des hydrantes. On a établi en tout dans le canton l'année dernière 33282 pieds courants de conduites d'eau en matériaux durables.

Pour ce qui concerne les travaux d'amélioration dans les forêts, nous pourrions citer un grand nombre de communes auxquelles on peut rendre un très bon témoignage; malheureusement plusieurs autres soit paresse et indifférence, soit attachement aux anciens usages, ou manque de lumières etc. n'arrivent que peu à peu à faire quelques pas vers un aménagement rationnel de leurs forêts, et cela seulement par suite des instances réitérées du personnel forestier, ou bien des conditions qui leur sont imposées lorsqu'elles veulent vendre du bois, ou bien encore parce que le Petit-Conseil prend à leur égard des mesures spéciales.

Le plus important des travaux dans les forêts communales est certainement le martelage des bois pour les besoins des propriétaires, d'autant plus que ce n'est heureusement plus qu'exceptionnellement qu'on opère des coupes rases. Ce martelage est maintenant partout confié à des forestiers patentés ou admis à pratiquer; dans les localités qui en sont privées on en fait venir des triages voisins en leur payant des journées, ou bien c'est le forestier de district qui se charge de cette opération. On a rappelé à l'ordre 5 communes qui ont cru pouvoir se dispenser de suivre à cet égard les prescriptions du § 23 de l'ordonnance forestière.

Dans les forêts privées de Davos seulement, le forestier de district et celui de la vallée ont martelé 92 coupes, qui ont fourni 46058 pieds cubes de bois.

On a martelé 2000 troncs pour la reconstruction du village de Zernetz, et cette quantité de bois ne suffira pas. La coupe

et le transport se font aux frais de la commune, et les bois sont donnés gratuitement.

Il est fort regrettable que cette commune ait perdu 740 moules normaux de bois d'affouage, par suite de la rupture d'un rasselier de flottage sur le Spöl.

Cultures. On a opéré l'année dernière 172 cultures, en employant à cet effet 1506 æ de semences et 280126 plants.

On n'a pas exécuté une plus grande quantité de cultures soit parce qu'on n'avait pas de plants repiqués, soit parce qu'on ne trouvait pas les ouvriers nécessaires dans la courte saison du printemps, où les travaux des champs font concurrence à ceux des forêts. C'est pour cette raison qu'on a aussi commencé à faire des plantations en automne, et pour ne pas manquer de plantons on a établi de nouvelles pépinières qui couvrent une surface de 373 perches carrées, et on en a agrandi d'anciennes pépinières.

Il y a maintenant dans le canton 71 pépinières, qui couvrent une superficie de 9 arpents à 373 perches carrées.

Il est absolument nécessaire que l'on exécute sur une plus grande échelle soit les cultures proprement dites, soit les opérations nécessaires à la régénération naturelle des forêts; pour cela il est aussi absolument indispensable qu'on s'occupe partout avec la plus grande énergie de faire exécuter les prescriptions relatives au parcours, surtout en ce qui concerne le menu bétail; le parcours sans restriction continue à être la plus grande calamité forestière dans le canton; menaçant continuellement la régénération des forêts, et décourageant d'entreprendre des travaux de culture.

Il a fallu imposer des amendes à 4 communes dont les bergers n'ont pas empêché les troupeaux d'endommager des cultures, et une cinquième à été rappelée à l'ordre.

Le Conseil fédéral a adopté 32 projets de reboisements pour lesquels on a demandé des subsides; quelques-uns sont déjà exécutés. Le total des frais se monte à environ 32208 fr. dont 18000 fr. ont été fournis par le fonds de secours.

On a établi l'année passée 35401 pieds de nouveaux chemins forestiers. Dans la commune de Klosters et Serneus, on a entrepris dans ce domaine des travaux considérables qui doivent être achevés cette année.

Dommmages causés par les phénomènes naturels et les incendies.
La neige humide qui est tombée en gros flocons l'automne dernier, et qui dans quelques endroits a été suivie d'un vent violent a causé de grands dommages dans des peuplements d'âges divers ; en outre les pluies continuelles ont tellement amolli le sol qu'il s'est produit beaucoup d'éboulements même dans les forêts.

La tempête du 2 décembre a surtout fait du mal dans les vallées de Bregaglia et de Misocco.

Les insectes n'ont pas causé de dommages importants, et il n'y a pas eu d'incendies dans les forêts.

Le rapport se termine par la mention d'un fait qui mérite qu'on s'en occupe, c'est que depuis quelques années le canton n'a point d'élèves forestiers, ni à l'école polytechnique fédérale, ni dans une institution étrangère. Le rapport indique comme cause l'insuffisance du traitement des forestiers, et il propose d'augmenter celui des forestiers de district.

Nous donnerons encore comme offrant quelque intérêt le tableau des dépenses forestières pendant l'année 1872, en rappelant que le canton des Grisons n'a point de forêts domaniales

1) Traitements et journées	fr. 21392. 55
2) Instruments et outils	" 78. 80
3) Frais de bureau	" 220. 32
4) Achats de semences données gratis	" 1489. 90
6) Subsidés pour le traitements des forestiers communaux	" 6650. —
6) Cours de sylviculture	" 1505. 95
7) Dépenses accidentelles	" 136. 95

Nouvelles du personnel.

St. Gallen. Mr. *Zollikofer*, adjoint forestier de la ville de St. Gall a été nommé conseiller d'état, et il a été chargé du département des travaux publics et par conséquent de ce qui concerne l'économie forestière, qui est aussi sous la surveillance de ce département. Mr. *Eg. de Tschudi* le remplace comme adjoint forestier.